

Décisions décembre 2023

08/12/2023	78	Finances	Signature d'un avenant pour un nouveau GVE à la police municipale avec la société LOGITUD
------------	----	----------	---

DECISION

n°63/2023

Le Maire de Cesson,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°42-2021 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021, enregistrée en Préfecture le 02 juillet 2021, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire de Cesson pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant la proposition de l'Agglomération de Grand Paris Sud pour la mise à disposition de la piscine Intercommunale Georges et Rolande HAGONDOKOFF de Cesson-Vert Saint Denis, au profit des groupes scolaires de Cesson,

DECIDE

Article 1

De signer un contrat de location avec l'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, située 500 Place des Champs Elysées BP 62 – 91054 EVRY CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Michel BISSON.

Le contrat concerne la mise à disposition de la piscine intercommunale Georges et Rolande HAGONDOKOFF, durant la période scolaire du 18 septembre 2023 au 5 juillet 2024, aux horaires précisés dans la convention annexée.

Article 2

La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3

Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4

Monsieur le Maire s'engage à informer le Conseil Municipal de la présente décision lors de sa prochaine réunion.

Article 5

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Préfecture de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable public
- Au prestataire

Olivier CHAPLET
Maire de Cesson